



## Compte rendu Conseil municipal du jeudi 28 juillet 2011 à 19h

Vœux de la Mairie  
le 6 Janvier 2012  
à 20h

### Séance du jeudi 28 juillet 2011

#### 1. Présentation du rapport annuel 2010 du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation (Information) :

- Réservoir des Vignes, Réservoir des Tourilles Achat d'eau Beauzac Distribution Lingoustre : Eau de qualité sanitaire satisfaisante.
- Réservoir d'Orcier, Réservoir du Corset – Artias Distribution conduite SIPEP Distribution Malfrait Distribution Sagnes Distribution Sarlanges : Eau de très bonne qualité bactériologique.

#### 2. Usine Propyplast à sortir de l'inventaire de la commune : Unanimité

#### 3. Musée - Intégration de produits boutique en stock : unanimité.

#### 4. Recrutement d'un agent de service pour la restauration au collège de Retournac :

- Durée du contrat : 10 mois (5/09/2011 au 5/07/2012)
  - Durée du travail : 16h/semaine en période scolaire (36 semaines)
  - Mission : agent de service auprès du collège pour les besoins de la cantine municipale
  - Rémunération : indice brut 245, majoré 292 + congés annuels (règle du 1/10) soit environ 560 € net par mois
  - Nombre de candidatures reçues : 14
  - Nombre de candidats reçus en entretien : 11
- Il est proposé au conseil municipal de choisir entre un recrutement :
- A - par voie de détachement mais après une vacance de 3 mois : 0 voix.
  - B - d'une candidature « travailleur handicapé » Unanimité - 9 voix pour.
  - C - d'une candidature non statutaire éligible aux dispositifs des emplois aidés. 7 voix pour.
  - D - d'une candidature non statutaire non éligible aux dispositifs des emplois aidés. 0 voix.

Le conseil municipal à la majorité décide le recrutement de pourvoir le poste à temps non complet au service restauration du collège par une personne relevant du statut de travailleur handicapé. Un premier contrat sera établi du 5 septembre au 21 octobre 2011.

5. Principe d'acquisition de parcelles à Retournaguet : étude des possibilités de réfection du chemin qui relie la route du Cros à la route de Chamalières en élargissant et busant ce chemin. De plus, cet accès utilisé par les enfants qui fréquentent le centre du Cros, desservirait plusieurs parcelles. **Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à lancer une réflexion sur ce point et à négocier avec les propriétaires riverains pour un chemin ouvert dans sa totalité.** Jean FURNON précise que le chemin devra être élargi sur toute sa longueur. À l'occasion de ce débat sur les chemins et voies, Raoul GANIVET rappelle l'urgence de travaux à réaliser chemin des traverses et à Retournaguet pour une meilleure desserte du quartier du cimetière.

#### 6. Acquisition d'une parcelle à Sarlanges

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif à Sarlanges, la commune a entrepris des négociations foncières avec la propriétaire du terrain sur lequel est envisagé la réalisation du système de traitement. Une demande d'estimation de la valeur vénale a été formulée auprès des services de France Domaine. **Approbation à l'Unanimité**

#### 7. Principe de lancement d'une réflexion sur la réhabilitation de la machine à vapeur et de son local

Chaque fois que cette animation est ouverte au public ( Foire, Journée du patrimoine, Levers de soleil...) le succès est au rendez-vous avec **des centaines de visiteurs.** La panne survenue récemment sur le moteur d'entraînement nous oblige à revoir le principe de fonctionnement. Il est nécessaire aujourd'hui de réaliser une mise en valeur et en sécurité de cette machine. Il ne faut pas perdre de vue que la responsabilité civile de la commune sera engagée pour tout éventuel incident. Le moteur fourni à l'époque par Jean FURNON n'est plus en mesure de fonctionner correctement du fait de sa vétusté et de son système de démarrage. Une réflexion doit être engagée pour définir le projet de remise en état d'un point de vue sécurité, technique, financier et sécuritaire.

Le conseil municipal remercie les bénévoles, Jean FURON et Bernard TEMPERE qui ont œuvré pour cette réalisation. Un appel sera lancé dans le prochain bulletin en direction de bénévoles intéressés par ce patrimoine en vue de constituer une association ? Approbation à l'unanimité de la réfection du plafond.

## Compte rendu Conseil municipal du lundi 5 septembre 2011 à 19h

### Séance du lundi 5 septembre 2011

#### 1. Forêt de Miaune / Coupe de bois des parcelles 6-8 et 13 et nettoyage parcelle 15

- Vente sur pied en 2011 les coupes de bois d'œuvre parcelle 13
  - Délivrance d'un lot d'affouage aux ayants droits parcelles 13 – 6 et 8
  - nettoyage parcelle 15
- Unanimité.

#### 2. Convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau – Avenant pour l'année 2011 montant de 1176,35 € - Unanimité.

#### 3. Don d'un particulier suite à un baptême civil : 60 € Approbation à l'unanimité.

#### 4. PERSONNEL

Le conseil municipal lors de sa séance du 28 juillet 2011 a approuvé le recrutement d'un agent de service éligible au contrat unique d'insertion.

Aussi, le conseil à l'unanimité autorise la signature d'un contrat de 10 mois (5 septembre 2011 – 5 juillet 2012) sous forme de CUI avec la personne nouvellement recrutée.

#### 5. Convention pour cours de dentelles

Cours de dentelle aux fuseaux à l'extérieur : Ces heures complémentaires, ainsi que les frais de déplacement

inhérents à ces cours sont intégralement autofinancés par l'association demandeuse de cours : Saint-Maurice-de-Lignon et Le Chambon-sur-Lignon.

Une convention régit la relation engagée avec chacune de ces structures. **Approbation à l'unanimité.**

#### 6. Communication du compte rendu du comité de pilotage du musée, communication du courrier adressé par M<sup>r</sup> le Président de la communauté de communes à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

**La communauté de communes indique très clairement sa volonté de ne plus participer au financement du musée.**

#### 7. Acquisition d'une parcelle à Sarlanges pour la réalisation du réseau d'assainissement collectif. Acquisition de la parcelle AH 83 (8 040 m<sup>2</sup>) au prix de 2 700 €. Approbation à l'unanimité.

#### 8. Rétrocession à titre gratuit à la commune de Beauzac d'une canalisation d'AEP de 470 mètres linéaires de réseau PVC diamètre 63.

Cette canalisation avait été réalisée pour alimenter le village de Malfrat en eau potable via un achat d'eau à la commune de Beauzac. Cette rétrocession est proposée à titre gratuit car elle constitue pour Retournac une diminution des charges de renouvellement et de fonctionnement sur le budget de l'eau. **Approbation à l'unanimité.**

## Compte rendu Conseil municipal du lundi 26 septembre 2011 à 19h

### Séance du lundi 26 septembre 2011

**1. Taxe d'Aménagement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité** d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal ; d'exonérer totalement en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>er</sup> de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>ème</sup> de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des prêts locatifs aidés d'intégration qui ne sont pas exonérés de plein droit ou des prêts, dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionnés au 2<sup>ème</sup> de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu par l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+°, les locaux à usage industriel et leurs annexes, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400

mètres carrés, les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

*Concrètement, il ne s'agit que d'un maintien strict du taux à 3%.*

#### 2. Labellisation Respirando des PR : Convention entre la Communauté de communes et la Commune de Retournac : Unanimité moins une abstention (Bernard de SEAUVE)

#### 3. Subventions exceptionnelles

• A - 200 € : Association « La Prévention Routière » pour une action de sensibilisation des seniors à la conduite le 8 décembre 2011 et une action en faveur des collégiens en partenariat avec le Collège B. Vian (évacuation de bus). **Unanimité, moins une abstention (Bernard de SEAUVE) et un contre (Annie ASTIER)**

- **B - 350 €** : Association des Elèves du Lycée Emmanuel Chabrier pour leur participation au service du repas des aînés. Unanimité, moins une abstention (Annie ASTIER)

#### 4. PERSONNEL

- **A** - Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FPT) unanimité.
- **B** - Modification du tableau des effectifs : Nomination et création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste de rédacteur chef, d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe. Unanimité, moins deux abstentions (Jeanine PICHON, Claude DUBUY)

#### 5. MIAUNE : COUPE DE BOIS DE LA PARCELLE 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au partage en nature les coupes d'affouage entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques de la parcelle 14 qui sera exploitée en même temps que la parcelle 13 ; décide de vendre le bois d'œuvre sur pied de la parcelle 14 en 2012 une fois d'affouage entièrement effectué..

**6. Bilan de la Piscine** : Recettes 2011 = 33 028.30 €

Nbr entrée	2007	2008	2009	2010	2011
Tickets Enfants	2703	3747	5736	4183	4378
Abonnt Enfants	2737	3868	3530	3590	3350
Tickets Adultes	2393	3465	5804	4517	4111
Abonnt Adultes	1550	1984	3200	3710	2620
<b>Total</b>	<b>9383</b>	<b>13064</b>	<b>18270</b>	<b>16000</b>	<b>14459</b>

Malgré une météo maussade en juillet, les chiffres sont encourageants. Le comparatif avec 2007 démontrent le bien fondé des travaux de maintien, d'entretien et d'innovation

réalisés chaque année à la piscine. La communication n'a toutefois peut être pas été suffisante cette année sur la nouvelle possibilité d'utilisation gratuite du court de tennis pas les usagers de la piscine.

#### 7. Animation

• **Réunion « caisses à savon »** : cette manifestation aurait lieu les **1<sup>er</sup> ou 8 juillet 2012**. 2 circuits sont proposés : départ rue du marché et arrivée à la Gare ou départ le long de la déviation. Le 2<sup>ème</sup> trajet est à privilégier compte tenu de sa longueur (800m). Les personnes intéressées peuvent contacter le service animation 04 71 59 41 00.

• **Réunion « Halloween » le 22/09/11** : un parc d'attraction (structures gonflables) est installé au Boulodrome entre le 29 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.

Tarif : 6 €/enfant.

Horaires : 14h00-19H00 – Les APE tiendront la buvette – le 31 octobre, l'association des commerçants organise une soirée « soupe géante »

**8. Projet de lotissement.** Jean FURNON souhaite connaître l'avancée du dossier. Réponse : celui-ci suit son cours. Un contact téléphonique a eu lieu dès le 27 septembre 2011 au matin avec M<sup>me</sup> VANGREVELYNGHE de l'OPAC : Elle doit voir la juriste de l'OPAC et nous faire passer le plus rapidement possible un tableau des différentes possibilités de convention entre la commune et l'OPAC pour l'aménagement de ce lotissement projeté. (voir la suite dans le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2011)



**Agence  
RETOURNAC**

**Sylvie Teyssonier**  
Conseillère immobilier

**Tél. 04 71 59 47 92**  
**Port. 06 58 80 37 06**



Réalise toute votre communication d'entreprise

**Cartes de visite ~ Dépliants ~ Flyers ~ Affiches**  
**Papiers entêtes ~ Enveloppes**  
**Pochettes personnalisées...**

**S.A.S. ACL - Antenne Auvergne :**  
**13 Place de la République - 43130 Retournac - Tél. : 04 71 59 54 68**  
**Siège social : Givors - R.C.S. Lyon 503 790 388**



# Compte rendu Conseil municipal du mercredi 26 octobre 2011

## Séance du mercredi 26 octobre 2011

### 1. Prise de compétence « famille » par la Communauté de Communes des Sucs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sous réserve que soit pris en compte dans l'attribution financière affectée à la commune de Retournac lors du transfert de charges, la totalité du montant 2011 de la subvention à l'association Halte Garderie « les coquins » compte tenu de la mission de Service Public effectuée par cette association et du montant accru de cette subvention à compter de 2011 depuis l'ouverture au public du nouveau bâtiment de crèche :

- Approuve la prise de compétence « famille » par la Communauté de Communes des Sucs et les modalités d'exercice proposées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Elle comprend :

- Les services des écoles primaires publiques (journée scolaire de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30) et les classes d'intégration scolaires.
- Les services des écoles primaires privées et CLIS.
- Les accueils de loisirs périscolaires et garderies périscolaires (service uniquement).
- La petite enfance, enfance, jeunesse pendant le temps extrascolaire (service uniquement).
- Les crèches-haltes garderies (service uniquement).
- Les frais de transport relatifs aux regroupements pédagogiques intercommunaux.
- Les aides financières aux familles pour les camps d'été.

- Approuve des transferts de charges proposés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

- les compétences suivantes continueront à être exercées par la commune :

- L'ensemble des équipements (bâtiments, mobilier).
- Le transport scolaire (compétence Conseil Général).
- La restauration scolaire.

2. TARIFS ANNEE 2012 approbation à l'unanimité moins une abstention de Jean FURNON sur le vote «Assainissement» : participation pour raccordement à l'égout et redevance pour frais de branchement et sur le vote des «Concessions au cimetière».

3. Réactualisation de la Convention de Transport avec M<sup>r</sup> Robert ROCHE : unanimité moins une abstention (Jeanine PICHON). Nouveau tarif à 48.20 € par jour à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

4. Centre de Loisirs « Le Cros » - Renouvellement du matériel de cuisine : l'achat d'un piano de cuisine pour le Centre « Le Cros », la perception de la moitié de cet achat sera imputée en investissement recette. Unanimité.

5. Crèche « Les Coquins » - Achat de matériels informatiques : Unanimité. Participation financière de la

crèche à hauteur de 40%, subvention sollicitée auprès de la CAF. Il est demandé que l'ancien matériel soit donné à la commune ou à une association qui éprouvera un besoin de matériel informatique.

6. AVENANT AU CONTRAT « ENFANCE-JEUNESSE » proposé par la CAF pour les années 2011 à 2013 et permettant le bénéfice par la commune de subventions de 38 970 € en 2011, 57 989 € en 2012, 48 758 € en 2013. Unanimité.

7. Chemin La Chaud (rue de la Loire) : Travaux Alimentation Eau Potable et enfouissement des réseaux secs par la société MAZET TP Riotord, moins disante montant hors taxes de 12 580.00 € (tranche ferme-renforcement AEP) et 4 425.00 € (tranche conditionnelle – enfouissement des réseaux). Unanimité.

8. Travaux Eclairage Public Route du Vert dépenses 7 227.30 € TTC. Le syndicat prend en charge la réalisation de ces travaux à 45% du montant HT -> participation commune 55% du montant HT augmenté de la TVA soit  $6042.90 * 0.55 + 1184.41 = 4 508.00$  €. Unanimité.

### 9. CAMPING :

Réhabilitation du bloc sanitaire avec l'aide d'un cabinet d'architectes afin de déterminer avec précision l'ensemble des travaux à réaliser.

- Agrandissement du camping à hauteur de 50 emplacements.

- Contact avec le syndicat d'électrification pour une remise aux normes des bornes et de l'éclairage public.

Approbation à l'unanimité.

### 10. Ventes :

- A - M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Valette, à Sarlanges, acquisition d'un morceau du chemin rural devant l'accès à leur propriété. Accord à l'unanimité, sauf si une opposition est manifestée par des habitants dans le délai de deux mois.

- B - M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> MEUNIER Stéphane, 16 rue Traversière acquisition pour régularisation d'une portion de terrain du domaine public se situant devant chez eux. Accord à l'unanimité moins une abstention (Bernard de Seauve), sauf si une opposition est manifestée par des habitants dans le délai de deux mois.

- C - M<sup>r</sup> Guy GIRAUD, Vousse, acquisition pour régularisation d'une bande de terrain lui permettant d'accéder à sa propriété. Accord à l'unanimité sauf si une opposition est manifestée par des habitants dans le délai de deux mois.

**11. Désignation de représentants à l'unanimité auprès du :**

- A - Collège Brigitte ROCHE
- B - Syndicat Départemental d'Énergies : Claude DUBUY et Jean FURNON
- C - Comité de Pilotage « Assises Régionales de la Jeunesse » Pierre ASTOR

**12. Musée :** stock de produits boutique - Unanimité.

**13. SIPEP :** Modification des statuts du syndicat - Unanimité.

**14. Travaux Chemin des Traverses :** buser la partie basse avec élargissement et enrobé de la voirie, du virage à la route de Vousse dans le prolongement des travaux qui avaient été faits. La partie haute sera busée et les accôttements enrobés par l'entreprise SICARD TP Retournac, moins disante montant hors taxes de 16 930.50 €. **Unanimité.**

**15. Don d'un habitant** Monsieur René OLLAGNIER : Unanimité.

# Compte rendu Conseil municipal du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

## Séance du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

**1. Carrière de Phonolite sur la Commune de Roche en Régnier :** renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter avis favorable à l'unanimité.

**2. INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC** au titre de l'année 2011 avis favorable à l'unanimité : 748.03 € brut.

**3. Madame la Trésorière a transmis des éléments de réflexion financière sommaire sur la situation de la commune.**

*«Les dépenses de fonctionnement sont en diminution notable, mais se situent à un niveau plus élevé que la moyenne de la strate.*

*Les dépenses d'investissement sont en diminution notable, mais se situent à un niveau plus élevé que la moyenne de la strate.*

*La capacité d'autofinancement nette demeure*

*positive mais se situe à un niveau presque 4 fois moins élevé que la moyenne de la strate.*

*La courbe d'endettement décroît depuis 2008 de façon significative. Pour 2010, l'indice synthétique de détermination du réseau d'alerte de la commune de Retournac est de 41,82 (identique à 2009) et dénote une amélioration puisqu'il était de 16,36 en 2008.*

*Pour mémoire, un score inférieur à 30 intègre la commune dans le réseau d'alerte.*

*Pour le musée, la commune doit trouver une solution de financement interne si les financements externes sont insuffisants.»*

**Martine LAULAGNIER DE BARBA Trésorière**

Ces éléments sont à la disposition de tous.

Le conseil municipal prend acte de cette transmission.

**4. Synthèse sur l'état des emprunts en cours / endettement de la commune**

BUDGET GENERAL					
Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité
1997	Piscine et Groupe Scolaire	15 ans	762 245,09 €	38 758,13 €	55 798,93 €
2002	Achat Filature	15 ans	251 896,14 €	110 689,70 €	20 625,82 €
2002	Travaux investissement	15 ans	610 000,00 €	203 333,21 €	51 532,28 €
2005	Mairie	15 ans	500 000,00 €	325 275,99 €	42 933,79 €
2005	Espace Culturel	15 ans	500 000,00 €	344 322,28 €	40 895,52 €
2008	Mairie Musée Extension Le Cros	15 ans	900 000,00 €	632 620,77 €	90 223,22 €
<b>Total budget général</b>			<b>3 524 141,23 €</b>	<b>1 655 000,08 €</b>	<b>357 807,56 €</b>

Alimentation eau potable (AEP)					
Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité
1999	Travaux AEP	19 ans	133 697,79 €	72 233,59 €	11 289,34 €
<b>Total AEP</b>			<b>133 697,79 €</b>	<b>72 233,59 €</b>	<b>11 289,34 €</b>

Musée					
Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité
2007	Prêt Relais TVA	3 ans	676 200,00 €	0.00 €	
2010 (renégociation prêt relais 2007)	Renégociation prêt relais de 2007	3 ans	676 200,00 €	227 495,61€	234 024,73 €
2005	Musée	15 ans	500 000,00 €	441 413,39 €	40 895,52 €
<b>(voir également à budget général 2008)</b>					
<b>Total musée (voir et ajouter à budget général 2008)</b>			<b>1 852 400,00 € (Voir et ajouter à budget général 2008)</b>	<b>668 909 €</b>	<b>274 920,25 € (Voir et ajouter à budget général 2008)</b>

Assainissement					
Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité
1999	Travaux Assainissement	19 ans	232 179,85 €	125 441,12 €	19 605,08 €

*Il est rappelé que la municipalité actuelle n'a décidé d'aucun emprunt depuis son arrivée.*

*Voici le tableau résumé avec ce que nous devons rembourser chaque année par budget - soit un total de 663 622,23 € - ce qu'il reste à rembourser par budget - soit un total de 2 521 583,79 € -.*

Tableau résumé			
	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité
Budget général	3 524 141,23 €	1 655 000,08 €	357 807,56 €
Alimentation Eau Potable (AEP)	194 067,60 €	72 233,59 €	11 289,34 €
Musée	1 852 400,00 €	668 909 €	274 920,25 €
<b>Assainissement</b>	<b>232 179,85 €</b>	<b>125 441,12 €</b>	<b>19 605,08 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 802 788,68 €</b>	<b>2 521 583,79 €</b>	<b>663 622,23 €</b>

*Ces éléments sont à la disposition de tous. Le conseil municipal prend acte de cette information.*

## 5. Subventions exceptionnelles 2012 approuvées à l'unanimité

- Comité Départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation : 150 €.
- Activité piscine des enfants du cycle 2 de l'Ecole Théodore Monod : 1 190 €.
- Les BD Médiévales d'Artias du 18 au 21 mai 2012 « 1<sup>er</sup> Festival des BD Médiévales d'Artias ». La commune souhaite que ces manifestations s'intègrent dans un projet plus global pour 2012 autour du médiévalisme (université, associations), des célébrations nationales (Jeanne d'Arc) du ministère de la culture, de la politique éditoriale du département (en faveur d'éditeurs auteurs locaux), et dans une parfaite collaboration avec l'association des Amis d'Artias. La commune sollicitera la venue de « carnets de campagne » et du jeu des 1000 €... La commune de Retournac met à disposition gracieusement des salles soit un avantage en nature de 2 200 € minimum. **Subvention exceptionnelle 1500 € à l'unanimité.**

## 6. GYMNASSE

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins une abstention (Claude DUBUY) le lancement d'une étude sur le projet de gymnase (étude des coûts, choix de l'emplacement, nombre de salles annexes, surface du gymnase ...) et autorise le maire à lancer un appel à candidature avec un bureau d'études ou un programmiste.**

## 7. MISE AUX NORMES DES MAISONS D'ASSEMBLÉE

- Diagnostic de conformité de la société APAVE des maisons d'Assemblée des villages de Jussac, la Bastide et d'Artites au mois de Mai 2011 : des travaux sont nécessaires pour sécuriser les lieux.
  - Maison d'Assemblée de Jussac : isolation des locaux par des murs et des planchers coupe-feu. Actuellement le plancher en bois, la porte d'entrée et une partie de la cloison de séparation avec le hall d'entrée ne sont pas coupe-feu – Obligation d'extincteur et de consignes de sécurité.
  - Maison d'Assemblée de La Bastide : Absence d'extincteurs et de consignes de sécurité – Le plafond en bois ne permet pas de satisfaire un classement de réaction au feu.
  - Maison d'Assemblée d'Artites : Les lambris sur les murs, le plancher bois ne bénéficient pas de traitement anti-feu. Absence d'extincteurs et de consignes de sécurité
- Pour réaliser ces travaux : - travaux préalablement chiffrés - réalisés par les habitants de chaque village. Les fournitures sont payées par la commune. Bernard DE SEAUVE attire l'attention du conseil sur la protection et la qualification des personnes qui effectueront ces travaux.
- Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité.**

## 8. TRAVAUX AMENAGEMENT DE BOURG

Dans le cadre d'extension de réseaux et d'aménagement de surface relatif au marché d'aménagement de bourg des travaux supplémentaires ont été nécessaires :

Avenue de la Gare : remplacement de bordures et réfection de chaussée en mauvais état (sur la Place en face de l'Hôtel l'Univers)

Place de la République : Réfection du revêtement (à côté

de la pharmacie) – Réfection de la chaussée suite aux travaux d'enfouissement des réseaux Rue Lafayette – Réfection de la chaussée et des escaliers Rue de l'Hôpital

Retournaguet : Réfection de chaussées – Rue en face de l'Eglise : les réseaux secs prévus enfouis dans l'accotement et mise en place de tranchées sous la chaussée suite à la présence de canalisations dans l'accotement.

Montant de l'avenant : 27 003.34 € HT

**Avis favorable à l'unanimité moins une voix contre : Jean FURNON, et une abstention : Bernard DE SEAUVE**

*Les travaux supplémentaires Rue Lafayette et à Retournaguet dans le cadre de l'extension de réseaux et d'aménagement de surface sont inclus et les travaux supplémentaires avenue de la gare y figurent également.*

## 9. REGULARISATION.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M<sup>me</sup> Raymonde LHOSTE a acquis sa propriété sise au village de la Bastide non pas suite à une vente mais suite à la succession de son père. Ce dernier l'avait acquis par accord donné et signé datant du 24 décembre 1978 par 21 propriétaires du village de La Bastide (cession d'un petit terrain situé à l'est de sa maison et au sud pour un montant de 400 Francs d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- RECONNAIT la nécessité de formaliser la vente de 1978-1979
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage et l'acte de vente de régularisation (acte de notoriété acquisitive)

**10. VENTE à la Maison de Retraite** d'une partie de la parcelle cadastrée BD 179 afin de créer des places de parking. Le prix de vente sera déterminé après avis du service des domaines.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur cette vente, et autorise le Maire à signer le procès-verbal de bornage et l'acte de vente.

On veillera à bien maintenir le chemin dans le patrimoine de la commune.

## 11. DÉNEIGEMENT.

Prise en charge par les services communaux de Retournac lors des périodes hivernales du tronçon de route départementale reliant la Route de Chamalières au Village de Chanoux. **Le conseil municipal est favorable à la majorité (abstentions B de SEAUVE, R.GANIVET, J.FURNON, T.BENEVENT) au principe, mais souhaite que cet itinéraire ne soit pas déterminé comme « prioritaire » ; il souhaite connaître les montants précis d'indemnisation, les critères et modalités de révision.**

**NOTE POSTÉRIEURE À LA SÉANCE : Le 2 décembre 2011 le Maire a rencontré Bernard MARREL responsable du pôle départemental au conseil général : il n'y a pas d'obligation de retenir cet itinéraire comme « prioritaire ». Un projet de convention est adressé à la commune. Elle sera portée à la connaissance du conseil municipal dès réception et étude.**

**12. Centre de Loisirs du Cros renouvellement du matériel de cuisine : avis favorable à l'unanimité pour le devis de l'entreprise THIRODE 14 500 € H.T pour un fourneau de marque Cougar**



**13. Convention de stérilisation des chats errants** avec la société protectrice des animaux de la Haute-Loire pour l'année 2012. La commune s'engage, après captures des chats, à payer le vétérinaire. À ce jour, pour l'exercice 2011, nous avons payé 788.40 € pour des castrations et ovarioctomie de chats.

Le conseil municipal :

- Rappelle aux habitants qu'ils doivent éviter la prolifération des chats sans maître : la commune ne peut indéfiniment poursuivre de telles opérations qui ont un coût supporté par la collectivité.

- À l'unanimité moins une voix contre (Jean FURNON) renouvelle la convention, mais souhaite, avant la signature de celle ci une étude comparative des prix de prestations proposés par différents vétérinaires. Sera retenu le cabinet vétérinaire le moins cher.

**14. Point sur la video surveillance.** À ce jour 1<sup>er</sup> décembre 2011 les caméras sont installées, le matériel informatique n'est pas au complet : manque une pièce pour l'enregistrement. On est en attente du raccordement par ERDF de la caméra qui se situe en face garage Durand et donc du branchement informatique.

**15. Motion de soutien à l'arrivée du TGV en Auvergne.** Le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Thierry BENEVENT) se prononce :

- Pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon.
- En soutien au scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible ce qui garantit la création d'une gare nouvelle « TGV Auvergne » entre Moulins et Vichy, un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand, les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne.

- En soutien à la réalisation de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible.

**16. NOUVEAU LOTISSEMENT** Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur un accord de vente du terrain FRENDO au profit de l'OPAC, au prix de l'acte d'achat 143 480 €.

Ce futur lotissement sera doté d'un cahier des charges, la taille des parcelles restera modérée, mais avec des possibilités de regroupement de parcelles, d'organisme de logement social ou encore d'accession à la propriété. L'acte de vente sera rédigé par l'OPAC.

**ÉCHÉANCIER NOUVEAU LOTISSEMENT :**

**1<sup>er</sup> décembre 2011 - décision du conseil municipal**

**Décembre - délibération du bureau de l'OPAC**

**Fin janvier 2012 - ingénierie, délai de désignation architecte maître d'œuvre**

**Fin avril - appel offres, permis lotir à obtenir**

**Été ou septembre - réalisation des travaux**

**Livraison - début 2013**

**17. Musée des manufactures de dentelles**

Le maire a sollicité le conseil général et il a été convenu que lors de l'accueil d'artistes à la galerie Jean Claude SIMON du conseil général, ceux ci auront la possibilité d'exposer leurs œuvres à Retournac. Ce fonctionnement permet des expositions nombreuses et variées et tend à doter l'établissement d'une politique d'exposition avec une priorité aux artistes altiligériens. Une économie d'échelle – mutualisation pourrait ainsi être envisagée au chapitre des animations.

**Pierre ASTOR, Conseiller Général et maire,  
ainsi que le conseil municipal de Retournac :**

*Claude DUBUY, Annie ASTIER, Thierry BENEVENT, Josette Régine SATRE,  
Bernard DE SEAUVE, Brigitte ROCHE, Jean FURNON, Raoul GANIVET,  
Michèle BAYARD, Lucien POINT, Jeanine PICHON, Nathalie SIVELLE, Anthony GRALLY,  
Marielle LIABEUF, Hervé TALAVERA, Aline JOUMARD,  
René COLLARD, Christelle BLANCHER*

*vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année  
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2012*

**Vous êtes invités aux vœux du conseil municipal  
le vendredi 6 janvier 2012 à 20h à la filature**

**Mairie de Retournac - 43130 RETOURNAC - Tél 04 71 59 41 00 - [www.ville-retournac.fr](http://www.ville-retournac.fr)**

Le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous/Mairie ouverte du lundi au vendredi 8h-12h30, 13h30-17h, samedi 9h-11h